



**LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE**



# **L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives**

**Nos questions - Vos engagements**

**Réponses de Sébastien Davignon – Candidat  
de la France Insoumise dans la 3<sup>ème</sup>  
circonscription du Val d'Oise**

# L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives

## Nos questions - Vos engagements



**LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT**  
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE



L'éducation est la première priorité nationale (article L.111-1 du code de l'Education). Il est un droit essentiel qui permet à chacun de recevoir les bases de sa construction individuelle et de son rapport à l'autre.

Chacun connaît les enjeux d'une éducation réussie, facteur essentiel du développement social, culturel et économique.

Légitimement, les acteurs de la communauté éducative s'interrogent sur les choix des candidats en matière d'éducation et sur les actions qu'ils souhaitent développer pour bâtir une société responsable de sa jeunesse et de son éducation.

C'est la raison de l'envoi de ce questionnaire à chaque candidat.

Les questions n'ont pas vocation à traiter tous les sujets. Mais les réponses apportées à tout ou partie d'entre elles permettront de mesurer le degré d'implication de chaque candidat dans le développement d'une politique éducative ambitieuse qui s'impose à nos yeux.

**Nous vous remercions d'insérer vos réponses dans ce document  
et de bien vouloir le renvoyer par courriel à :**

**[fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr](mailto:fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr)**

## **Les rythmes scolaires**

En 2013, de nombreux parents ont réorganisé leur temps professionnel, comme personnel, pour s'adapter à une nouvelle organisation du temps scolaire, plus favorable aux enfants. Cela ne s'est pas fait sans heurts et sans compromis familiaux. Les conséquences de cette réforme des rythmes scolaires seront-elles évaluées ?

Dans son projet, le nouveau Président de la République prévoit de redonner le choix aux communes, en matière de rythme scolaire, après concertation avec les écoles. Toutes les options seront possibles : revenir à la semaine de quatre jours d'école ou conserver le rythme des quatre jours et demi, avec - ou sans - les activités périscolaires... Le fonds d'aides aux communes continuerait d'exister, mais seulement pour les plus pauvres.

### **Quelle position défendrez-vous à l'Assemblée nationale ?**

Votre réponse >> Revenir sur les rythmes scolaires ne doit pas reposer sur la seule responsabilité des communes, ou des enseignants ; il n'y a pas aujourd'hui de réelle évaluation de la réforme des rythmes scolaires ; il s'agit seulement d'une appréciation. Enfin, laisser le choix aux communes de s'organiser en matière d'activités périscolaires ne peut qu'aggraver les inégalités de territoires.

## **L'éducation prioritaire**

Nous constatons un déséquilibre important dans la carte de l'éducation prioritaire. Nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire. Il s'avère nécessaire d'évaluer le fonctionnement actuel pour repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'éducation prioritaire, en veillant notamment à adapter les moyens humains aux objectifs et améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

### **Pensez vous qu'un député puisse agir sur cette question ? Comment ?**

>> Il est évident qu'un député peut et doit agir sur cette question en révisant la carte de l'éducation prioritaire, en promulguant une loi obligeant les collectivités locales à améliorer la mixité sociale, en empêchant que les parcours d'excellence soient réservés à certains établissements, en aménageant le temps enseignant et en renforçant le dispositif « plus de maitres que de classes ».

Mise en place de groupes de travail réunissant syndicats, associations de parents d'élèves, des personnels de l'Education Nationale, et de l'aménagement du territoire chargés d'établir une carte de l'éducation prioritaire, intégrant les lycées et répondant aux besoins éducatifs sur la base de critères objectifs et transparents.

## **Le soutien scolaire**

Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Education.

**Pensez-vous souhaitable de renforcer les dispositifs de soutien scolaire ? Dans l'affirmative, avec quels intervenants ?**

>> le soutien scolaire gratuit doit être renforcé, avec les enseignants et les associations reconnues dans ce domaine et non mercantiles.

Il faut développer les échanges entre classes, favoriser les jumelages d'établissements.

### **L'orientation**

Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.

**Quelles dispositions préconisez-vous pour améliorer l'orientation et le suivi des élèves et des étudiants ?**

>> l'orientation doit être choisie et non pas imposée ; il faut pour cela un suivi tout au long de l'année ; des conseillers d'orientation doivent être disponibles tout au long de l'année. La découverte du monde du travail n'est pas le domaine du patronat seulement, elle peut se faire en lien avec des comités d'entreprise et également des syndicats.

**Quel est votre point de vue sur l'enseignement professionnel, sur l'apprentissage, sur l'alternance ?**

>> l'enseignement professionnel doit être choisi ; l'apprentissage ne doit pas se faire dès 14 ans.

Des passerelles doivent être mises en place pour permettre de revenir sur une autre filière. La régionalisation de la carte de l'enseignement professionnel sera abrogée.

### **L'école mixte**

La mixité filles-garçons et la mixité sociale sont deux éléments essentiels à la réussite de tous les élèves. Dans ce domaine, la qualité des transports, la diversité de l'habitat, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU ont une influence déterminante.

Nous faisons aujourd'hui le constat que des établissements sont « dépressionnaires », faute d'inscription d'élèves, et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est en outre aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire. Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations révèlent que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

**Quelles sont vos propositions sur ces différents aspects ?**

>> Oui dans ce domaine, la politique des villes, de l'urbanisme, des transports est primordiale. La mixité sociale est à imposer, les dérogations de convenance sont à proscrire.

Des parcours différenciés selon les territoires peuvent être mis en place mais à partir d'un socle commun .

Il faut également que les enseignements soient réfléchis, construits sur un cycle d'apprentissage et non pas sur une année seulement.

### **L'école pour tous**

Tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou ethniques, leurs handicaps, ou encore leurs besoins particuliers, ont leur place à l'école. L'école participe, par les enseignements, et par le

vécu et le vivre ensemble, à la construction de valeurs fondatrices de la notre société : le respect, la tolérance et la solidarité.

Le bien-être de nos enfants est précieux : des actions doivent être menées dans tous les établissements pour lutter contre toute forme de harcèlement au sein de l'école. Des initiatives de repérage doivent être généralisées pour que chaque élève puisse se sentir en sécurité et écouté.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire près de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Éducation.

### **Quelles actions concrètes envisagez-vous pour faire respecter la Loi et pour la mise en œuvre des plans personnalisés de scolarisation (PPS) et la formation des enseignants et des personnels éducatifs ?**

>> les repérages de harcèlements etc., des diagnostics doivent être faits le plus tôt possible ; la mise en place d'actions doivent être obligatoires au sein des établissements, avec l'aide d'acteurs associatifs et d'élus locaux. Les enseignants doivent être formés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap ; les structures ULIS doivent être ouvertes en nombre nécessaire et le nombre d'élèves par classes abaissé à 10.

Il faut reconstituer les RASED .

### **L'école laïque**

Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Éducation. La laïcité est le ciment de notre société.

### **Quelle est votre conception de la laïcité, quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?**

>> Toutes les modifications ultérieures à la loi de 1905 seront abrogées ; Les lois Debré et Falloux seront abrogées, ainsi que la Loi Carle. Le territoire de l'enseignement public gratuit et laïque sera étendu à l'Alsace Moselle ainsi qu'aux outremer (Mayotte principalement).

IL n'y aura pas de financement public en direction des institutions privées.

### **L'école gratuite**

Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle. Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres et cahiers d'exercices à acquérir par les familles, contributions demandées au financement de sorties culturelles ou sportives, etc.

Nous constatons aussi que les budgets de certains établissements sont complétés par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires...

### **Quelles sont vos propositions pour rendre réellement effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?**

>> la gratuité est essentielle ; la cantine sera gratuite et utilisant des produits locaux et proposant plusieurs possibilités de menus (bio, végétarien.etc..) ;

Les manuels et matériels scolaires ne peuvent reposer sur l'appréciation d'un seul enseignant, les matériels scolaires doivent être imposés sans marques, les manuels doivent être fournis par

l'éducation nationale. Il ne peut par ailleurs être demandé aux familles de contribuer au financement de sorties culturelles, sportives etc.. Les équipes pédagogiques doivent rechercher la gratuité dans leurs projets et favoriser les sorties de proximité, les échanges entre établissements. Les caisses des écoles, quand elles existent, doivent être mises à contribution systématiquement.

### **L'école de la citoyenneté**

La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps.

Dès lors, il est impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté.

### **Pensez-vous nécessaire que le Parlement prenne des dispositions visant à l'apprentissage de la citoyenneté par tous les jeunes ? Si oui, quelles dispositions ? A l'école, en dehors ?**

>> Oui, il est nécessaire que la loi de la république entre dans l'école pour qu'elle soit respectée ; l'apprentissage de la citoyenneté s'adresse à tous les membres de la communauté éducative et pas seulement aux jeunes. Cette éducation s'adresse à tous.

Des associations d'éducation populaire existent et doivent intervenir pour aider à cet apprentissage. Les collectivités locales sont à associer à ces actions de citoyenneté.

### **Le plan numérique pour l'éducation**

Ce plan vise à **préparer les élèves à être acteurs du monde de demain. Dans le Val d'Oise par exemple, un plan d'équipement ambitieux est conduit par le Conseil départemental.** Il permet d'équiper les établissements scolaires sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT).

### **Pensez-vous que tous les établissements et tous les élèves doivent être dotés à court terme ou qu'il faille rester sur le volontariat des Conseils départementaux et des établissements scolaires ?**

>> oui tous les établissements doivent être dotés à court terme en tableaux numériques et espaces numériques et tous les élèves doivent en bénéficier ; cela doit être fait sous l'égide de l'Etat et non des conseils départementaux .

Les logiciels « libres » sont à privilégier .

### **La médecine scolaire, la santé, la PMI**

La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences dans l'application des dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Éducation.

### **Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les établissements ?**

>> effectivement les articles L541-1 et L542-1 ne sont pas respectés ; la loi doit être appliquée et s'il le faut le Tribunal Administratif doit être saisi.

Les financements alloués aux établissements ne sont pas suffisants pour mener à bien des actions concrètes de prévention et récurrentes tout au long de l'année; nous prévoyons de les augmenter et de recruter des médecins, des infirmiers et des psychologues, des assistants sociaux afin que les élèves aient au moins une visite annuelle.

Une visite médicale obligatoire dès la grande section de maternelle afin de diagnostiquer notamment des pathologies entraînant des troubles de l'apprentissage.

Les enseignants doivent être tous formés au PSC1

Les établissements doivent s'appuyer sur les réseaux associatifs pour mener des actions.

### **L'éducation à la sexualité**

La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.

### **Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?**

>> C'est la continuité de ces actions de prévention qui permettra d'ancrer cet enseignement ; les enseignants doivent s'appuyer pour cela sur les réseaux associatifs existants d'éducation populaire, sur les parents d'élèves.

\*\*\*\*

### **Voulez-vous ajouter autre chose ?**

>> l'éducation et l'apprentissage forment un tout qui mérite une réflexion globale de toute notre société ; l'école doit être un lieu d'instruction, de découvertes et également de bonheurs et doit former l'esprit critique et créatif ; nous devons absolument revoir notre manière d'envisager le savoir, nos enfants ne peuvent être formés seulement aux attentes d'un marché et d'aléas économiques. Pour y réfléchir, nous avons besoin de tous les acteurs et de toutes les volontés.